

FICHE D'ÉVALUATION D'IMPACT MESURES LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES

Coordonnées du projet	
Intitulé du projet :	Projet de loi relative à l'autopartage sur la voie publique et portant modification de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation sur toutes loes voies publiques
Ministère initiateur :	Ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département de la Mobilité et des Transports
Auteur(s):	Claude PAQUET
Téléphone :	247-84480
Courriel :	claude.paquet@tr.etat.lu
Objectif(s) du projet :	Introduction d'une base légale pour la mise à disposition d'emplacements de stationnement de la voie publique à un opérateur d'autopage et aux conducteurs de véhicules partagés.
Autre(s) Ministère(s) / Organisme(s) / Commune(s) impliqué(e)(s)	
Date :	11/01/2023

Version 23.03.2012 1/5

Mieu	x légiférer			
1	Partie(s) prenante(s) (organismes divers, citoyens,) consultée(s) :	Oui	⊠ Non	
	Si oui, laquelle / lesquelles :			
	Remarques / Observations :			
2	Destinataires du projet :			
	- Entreprises / Professions libérales :	⊠ Oui	■ Non	
	- Citoyens :	⊠ Oui	■ Non	
	- Administrations :	⊠ Oui	☐ Non	
3	Le principe « Think small first » est-il respecté ? (cà-d. des exemptions ou dérogations sont-elles prévues suivant la taille de l'entreprise et/ou son secteur d'activité ?)	⊠ Oui	☐ Non	☐ N.a. ¹
	Remarques / Observations :			
¹ N.a.	non applicable.			
4	Le projet est-il lisible et compréhensible pour le destinataire ?	⊠ Oui	☐ Non	
	Existe-t-il un texte coordonné ou un guide pratique, mis à jour et publié d'une façon régulière ?	⊠ Oui	☐ Non	
	Remarques / Observations :			
5	Le projet a-t-il saisi l'opportunité pour supprimer ou simplifier des régimes d'autorisation et de déclaration existants, ou pour améliorer la qualité des procédures ?	⊠ Oui	☐ Non	
	Remarques / Observations :			

Version 23.03.2012 2 / 5

6	Le projet contient-il une charg destinataire(s) ? (un coût imp d'information émanant du pro	osé pour satisfaire		Oui	⊠ Non	
	Si oui, quel est le coût admin approximatif total ? (nombre de destinataires x coût administratif par destina					
	t d'obligations et de formalités admin					
	l'une loi, d'un règlement grand-ducal, nt UE ou d'un accord international pr			listeriei, a une c	irculaire, d une (airective, a un
³ Coût a ci (exem	uquel un destinataire est confronté lo ple : taxe, coût de salaire, perte de t	orsqu'il répond à une obli emps ou de congé, coût	gation d'information inscrite de déplacement physique, a	dans une loi ou achat de matérie	un texte d'appli el, etc.).	ication de celle-
7	a) Le projet prend-il recours administratif (national ou l'information au destinata	international) plutôt		Oui	⊠ Non	☐ N.a.
	Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?					
	 b) Le projet en question con concernant la protection des données à caractère 	des personnes à l'é		⊠ Oui	☐ Non	☐ N.a.
	Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il?	données. La banqu	s dispositions relatives le de données est rése aux exigences du RGI	ervée aux fin		
⁴ Loi mo	difiée du 2 août 2002 relative à la pro	otection des personnes à	l'égard du traitement des d	onnées à carac	tère personnel (www.cnpd.lu)
8	Le projet prévoit-il :					
	- une autorisation tacite en	cas de non réponse	e de l'administration ?	Oui	Non	☐ N.a.
	- des délais de réponse à re	especter par l'admin	istration?	⊠ Oui	■ Non	☐ N.a.
	 le principe que l'administra informations supplémenta 	•		Oui	⊠ Non	☐ N.a.
9	Y a-t-il une possibilité de regi procédures (p.ex. prévues le	-		Oui	Non	⊠ N.a.
	Si oui, laquelle :					
	En cas de transposition de di le principe « la directive, rien			☐ Oui	☐ Non	⊠ N.a.

Version 23.03.2012 3/5

	0'				
	Sinon, pourquoi?				
	Le projet contribue-t-il en gén	éral à une :			
11	a) simplification administrati		☐ Oui	⊠ Non	
	b) amélioration de la qualité		 ⊠ Oui	☐ Non	
	Remarques / Observations :			<u> </u>	
	rtemarques / essertatione :				
12	Des heures d'ouverture de gu aux besoins du/des destinata	ichet, favorables et adaptées ire(s), seront-elles introduites ?	☐ Oui	☐ Non	⊠ N.a.
10	Y a-t-il une nécessité d'adapte	er un système informatique	Oui	⊠ Non	
13	auprès de l'Etat (e-Governme			<u></u>	
	Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système ?				
14	Y a-t-il un besoin en formation concernée ?	n du personnel de l'administration	☐ Oui	⊠ Non	☐ N.a.
	Si oui, lequel ?				
	Remarques / Observations :				

Version 23.03.2012 4 / 5

- principalement centré sur l'égalité des femmes et des hommes ?	5	Le projet est-il :			
Si oui, expliquez de quelle manière : - neutre en matière d'égalité des femmes et des hommes ?		- principalement centré sur l'égalité des femmes et des hommes ?	Oui	Non	
- neutre en matière d'égalité des femmes et des hommes ?		- positif en matière d'égalité des femmes et des hommes ?	Oui	Non	
Si oui, expliquez pourquoi : - négatif en matière d'égalité des femmes et des hommes ?					
- négatif en matière d'égalité des femmes et des hommes ?		- neutre en matière d'égalité des femmes et des hommes ?	⊠ Oui	☐ Non	
Si oui, expliquez de quelle manière : Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les hommes ?		Si oui, expliquez pourquoi :			
de quelle manière : Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les hommes ? Oui Non N.a. Si oui, expliquez de quelle manière : ective « services » Le projet introduit-il une exigence relative à la liberté d'établissement Oui Non N.a. Si oui, veuillez annexer le formulaire A, disponible au site Internet du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur : www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_marchintrieur/Services/index.html ticle 15 paragraphe 2 de la directive « services » (cf. Note explicative, p.10-11) Le projet introduit-il une exigence relative à la libre prestation de Oui Non N.a. Si oui, veuillez annexer le formulaire B, disponible au site Internet du		- négatif en matière d'égalité des femmes et des hommes ?	☐ Oui	⊠ Non	
Si oui, expliquez de quelle manière : Coui					
de quelle manière : Comparison Comparis	5	Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les hommes ?	☐ Oui	⊠ Non	☐ N.a
Le projet introduit-il une exigence relative à la liberté d'établissement Oui Non N.a. soumise à évaluation ? Si oui, veuillez annexer le formulaire A, disponible au site Internet du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur : www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_marchintrieur/Services/index.html icle 15 paragraphe 2 de la directive « services » (cf. Note explicative, p.10-11) Le projet introduit-il une exigence relative à la libre prestation de Oui Non N.a. services transfrontaliers ? Si oui, veuillez annexer le formulaire B, disponible au site Internet du		·			
Si oui, veuillez annexer le formulaire A, disponible au site Internet du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur : www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_marchint_rieur/Services/index.html dicicle 15 paragraphe 2 de la directive « services » (cf. Note explicative, p.10-11) Le projet introduit-il une exigence relative à la libre prestation de		Le projet introduit-il une exigence relative à la liberté d'établissement	☐ Oui	Non	☐ N.a
www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_marchintrieur/Services/index.html ticle 15 paragraphe 2 de la directive « services » (cf. Note explicative, p.10-11) Le projet introduit-il une exigence relative à la libre prestation de		Si oui, veuillez annexer le formulaire A, disponible au site Internet du			
Le projet introduit-il une exigence relative à la libre prestation de Oui Non N.a. services transfrontaliers ⁶ ? Si oui, veuillez annexer le formulaire B, disponible au site Internet du			iour/Comiss	o/indox btml	
Le projet introduit-il une exigence relative à la libre prestation de			ieui/Service	S/IIIUEX.AIIIII	
services transfrontaliers ⁶ ? Si oui, veuillez annexer le formulaire B, disponible au site Internet du	ticle	15 paragraphe 2 de la directive « services » (cf. Note explicative, p.10-11)			
	3		Oui	⊠ Non	☐ N.a.

Version 23.03.2012 5 / 5